

CUISINE SAUVAGE FR

Règlement du concours

Concours Cuisine Sauvage – Février 2018

Article 1 : Organisateurs

Ce concours est organisé par MENATAM SA, situé rue Léon François 6-8 à 5170 Bois-de-Villers, numéro de TVA BE 421.312.867, ci-après dénommé « l'organisateur ».

Article 2 : Participants au concours

Toute personne physique, majeure, domiciliée en Belgique, qui participe à titre privé ou à des fins privées, peut prendre part au concours, pour autant qu'elle satisfasse aux conditions de participation décrites ci-après (article 5).

Sont exclus du concours :

- Les membres du personnel de MENATAM SA ainsi que les membres de leur ménage.

Article 3 : Durée du concours

Ce concours se déroule du 16/02/2018 jusqu'au 04/03/2018 à 23:59:59. Les participations qui nous parviendront après ce délai ne seront pas prises en considération.

Article 4 : Règlement

En participant à ce concours, le client accepte explicitement les conditions mentionnées dans ce règlement, ainsi que les décisions que l'organisateur pourrait prendre. L'organisateur se réserve le droit de contrôler le déroulement du concours et de l'écourter, le prolonger, le modifier ou de l'annuler. L'organisateur peut également ajouter des éléments à ce règlement. Le règlement et ses modifications seront disponibles sur le site Internet http://concours.eggo.be/quiz/295702_633/cuisine-sauvage.html. Seul le dernier règlement publié sur ce site Internet est valable pendant la durée du concours. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'éventuelles modifications.

Article 5 : Conditions de participation

Les candidats peuvent participer à ce concours via le mini site dédié à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour que sa participation soit valable, l'internaute doit cumulativement :

- Répondre à la **question** suivante relative à la photo montrée :
Combien d'oeufs eggo comptabilisez-vous dans cette image ?
- Répondre à la **question subsidiaire** suivante : Combien de personnes auront participé à ce concours entre le 16 février et le 4 mars 2018?
- Avoir laissé ses **coordonnées complètes** (prénom, nom, email)

L'internaute ne peut soumettre ses réponses que via le formulaire disponible sur http://concours.eggo.be/quiz/295702_633/cuisine-sauvage.html

En cas de suspicion de fraude, MENATAM SA se réserve le droit de considérer les participations comme non valables.

Seule une participation par personne est autorisée. L'email et les coordonnées du participant détermineront la participation unique. En cas de plusieurs participations (par exemple même email ou même prénom et nom) seule la première participation sera prise en compte.

Article 6 : Nombre de gagnants et prix

À l'issue du concours, 30 gagnants seront désignés parmi les participants qui auront valablement participé au concours.

Seront déclarés gagnants, les 30 participants ayant (A) répondu correctement à la question posée, (B) étant le plus proche de la réponse de la question subsidiaire, (C) ayant laissé leurs coordonnées complètes.

La détermination des gagnants aura lieu le 07/03/2018 (ou à la date la plus proche si pour une raison quelconque la détermination des gagnants prévue 07/03/2018 ne pouvait avoir lieu).

En cas d'égalité parfaite (bonne réponse ET même réponse à la question subsidiaire) entre des participants, sera déclaré « premier gagnant » celui des participants dont la participation est la plus ancienne dans le temps (date et heure inscrites dans la base de données des participants au concours faisant foi).

La désignation des gagnants est définitive et irrévocable.

Prix

À l'issue du concours, 30 gagnants seront désignés parmi les participants qui auront valablement participé au concours (voir ci-dessus pour la définition de la mécanique des gagnants)

Chaque gagnant recevra un code via l'adresse email qu'il aura renseigné lors de son inscription au concours. Grâce à ce code, le gagnant pourra s'enregistrer sur la page <http://cuisinesauvage.org/eggo> à la balade de son choix (tickets duo). Attention, les balades proposées comportent chacune une vingtaine de places. Les premiers enregistrés seront donc les premiers servis.

Les dates des balades sont :

- **Dimanche 29/04** : Citadelle de Namur. RDV à l'entrée du Parc attractif reine Fabiola. Adresse : Rond-point Michel Thonard, 1, 5000, Namur.
- **Dimanche 08/07** : Kawwberg (Bruxelles). Adresse : avenue de la Chenaie, 125, 1180, Uccle.
- **Dimanche 09/09** : Holsbeek (Château de Rhode-Saint-Pierre) (NL). Rdv en face du petit restaurant, à l'entrée du parc. Adresse : Horststraat 28, 3220 Holsbeek

Les personnes inscrites recevront via email un ticket de confirmation nominatif reprenant la date et le lieu de la balade. Il ne sera accepté qu'un seul ticket par personne physique. Toute tricherie, suspicion de tricherie ou dénonciation donnera lieu à l'annulation simple et irrévocable de la participation.

Ces prix ne peuvent pas être échangés, ni remboursés en argent et ne sont pas cessibles à des tiers.

Article 7 : Annonce des gagnants et remise des prix

Les gagnants sont avertis par MENATAM SA par email. Ce message précisera comment et quand sera remis le prix au gagnant. Les gagnants qui ne se seront pas manifestés durant les 10 jours suivant la réception de l'email ne pourront pas réclamer leur gain.

Article 8 : Responsabilité

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des accidents, frais, dégâts directs ou indirects pouvant découler de la participation au concours ou de l'obtention du prix.

Dans la mesure où le processus de désignation des gagnants se fait exclusivement par voie informatique, les participants en sont conscients et acceptent que l'organisateur n'est pas responsable en cas de panne du réseau, de pertes, de retards ou de dérangements d'ordre technique sur le réseau Internet ou auprès de fournisseurs de services techniques chargés de transmettre les formulaires et d'héberger le site web. L'organisateur ne peut pas être tenu responsable si tout ou partie du concours doit être reporté, annulé ou suspendu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Article 9 : Protection de la vie privée

Le responsable du traitement de vos données est MENATAM SA, situé rue Léon François 6-8 à 5170 Bois-de-Villers, numéro de TVA BE 421.312.867.

Vos données, y compris votre adresse e-mail, sont enregistrées et traitées par MENATAM SA afin de pouvoir identifier les participants au concours et gérer les résultats.

Moyennant votre accord, vos données seront aussi utilisées pour vous tenir informé de nos activités, et pour vous envoyer des offres intéressantes sélectionnées ou non sur la base de l'analyse de votre profil individuel, à savoir à l'aide de données obtenues légalement auprès de tiers ainsi que sur la base de votre comportement d'achat. Pour de plus amples renseignements sur cette utilisation, consultez notre [politique en matière de vie privée](#).

Conformément aux dispositions relatives à la protection de la vie privée en matière de traitement des données à caractère personnel, chaque participant a le droit de s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles pour des activités de marketing direct et a également le droit d'accéder aux données qui le concernent et de les modifier en envoyant un e-mail à contact@eggo.be.

Article 10 : Communication

À l'exception de la communication adressée au gagnant ou d'une communication à l'initiative de l'organisateur, aucune correspondance ne pourra être entretenue entre l'organisateur et les participants, que ce soit par téléphone, ou par écrit, en ce qui concerne le présent concours.

Article 11 : Tribunaux compétents

Tout litige relatif à ce concours relève de la compétence exclusive des tribunaux de Namur. La loi d'application dans le cadre de ce concours est la loi belge.

L'original de ce règlement a été rédigé à Bois-de-Villers, le 15 février 2018.